



Garde enfant pour Noel sans jugement

Par **laloute95**, le **14/11/2016** à **10:01**

Bonjour,

Je suis actuellement en cours de séparation avec mon conjoint et nous avons un fils de 3 ans. Mon conjoint refusant de vendre l'appartement et n'ayant pas les moyens de prendre une location, il me m'oblige actuellement à une cohabitation forcée depuis 1 an et demi.

Je lui ai laissé notre fils à Noel dernier.

Cette année je veux partir chez mes parents pour Noel et ai décidé de prendre mon fils avec moi puisque c'est lui qui l'avait l'année dernière.

Il refuse categoriquement en me diant qu'il ne le laissera pas partir et qu'il restera avec lui..

Quelles sont mes moyens d'action tout en sachant qu'une procédure juridique est en cours pour la vente de l'appartement mais pas pour mon fils puisque nous habitons encore sous le même toit.

Dans l'attente de votre réponse

Merci

Par **cocotte1003**, le **14/11/2016** à **11:05**

Bonjour, à part vous entendre, vous n'avez aucune solution puisque vous avez les mêmes droits sur votre fils, cordialement

Par **laloute95**, le **14/11/2016** à **11:15**

Merci pour votre réponse...

Mais ma question était surtout de savoir si je décide de partir sans son accord..puis-je être accusée de quelquechose de façon juridique...?

Par **cocotte1003**, le **14/11/2016** à **13:05**

Non, tout comme le père vous pouvez partir avec l'enfant en vacances, cordialement